



PRÉFECTURE DU CANTAL

Aurillac, le 3 janvier 2005.

Monsieur l'Architecte,

Après avoir, dans le cadre de la mise aux normes du sol de la Rotonde de la Préfecture du Cantal (bâtiment classé), mené à bien les diverses études préalables et projets de consultation des entreprises concernant le renforcement et la réfection du sol de ce salon, je tiens à vous dire toute ma satisfaction quant à la qualité du travail effectué ainsi que la ponctualité avec laquelle les travaux se sont réalisés.

En vous renouvelant mes remerciements et mes félicitations, je vous prie de croire, Monsieur l'architecte, à l'assurance de ma considération distinguée.

Le Préfet du Cantal



Alain RIGOLET

Monsieur Pierre WEILER
Architecte DPLG/DCESHMA
27, rue Saint Lambert
75015 PARIS